

L'exil en France et le retour, la difficile reconnaissance d'une réalité complexe aux apports controversés

Nicolas PROGNON
UTM, GRHI-FRAMESPA

L'exil et le retour restent, au Chili, des questions taboues. L'ensemble des problèmes auxquels ont été confrontés les exilés puis les *retornados* restent méconnus par la population chilienne, voire inaudibles. Pourtant, celle-ci ne peut plus ignorer une réalité aux multiples implications et son acceptation objective conforterait une réconciliation inachevée. Il paraît difficile d'envisager le Chili du XXI^{ème} siècle sans considérer la prégnance des *retornados* et des anciens exilés dans la société actuelle. C'est un défi à relever pour ce pays qui a perdu près de 10% de sa population et une grande partie de ses intellectuels et artistes entre 1973 et 1994, pour subir, de façon synchrone, un *apagón cultural* que ces individus peuvent défaire. Ils sont devenus les enjeux d'une guerre de mémoire pour permettre à un passé honni de resurgir déconnecté des passions passées mais enrichi de leurs engagements pour une culture et un avenir politique alternatifs, même si ce dernier point apparaît idyllique en regard des actions menées par les *retornados* ayant occupé des fonctions politiques sous les divers gouvernements de transition. Néanmoins s'ils sont encore minoritaires, tout laisse à croire qu'ils sont dépositaires d'une histoire et ambassadeurs d'une mémoire encore conflictuelle pour une société souvent apathique. Paradoxalement, l'exil les a rompus à la société de consommation ce qui les rend plus acerbes à l'encontre d'un néolibéralisme synonyme de déconstruction identitaire et de consommation de masse et, espérons-le, porteurs d'une résistance active au projet actuel.

Mots clés : Chili, culture, dictature, exil, néolibéralisme, retour, tabous, transition.

Les silences sur l'exil et le retour, conditions d'une difficile reconnaissance

Censure, propagande, politique de bannissement

Les stigmates socioculturels générés par l'uniformisation de l'information et par la piètre qualité de son contenu influencent les prises de position de la population à l'encontre des exilés et des « retornados ». Le manque de références et le bourrage de crâne suffisent à dépeindre l'exil comme une trahison et une incapacité à assumer ses responsabilités. Les exilés sont transformés en rebus de la société, et ils sont perçus comme tels au moment du retour. L'information de la communication de masse au Chili a légitimé le respect des normes sociales et a condamné le comportement déviant des exilés ; « la présentation des faits déviants par les médias leur confère un aspect public. Une fois révélés, la plupart des gens se sentent obligés de les condamner. Par ce processus, les médias renforcent le contrôle social et complètent d'autres méthodes formelles et informelles pour contrôler les comportements déviants¹ ». La lecture de la presse chilienne entre 1973 et 1989 fait ressortir deux étapes, une première de 1973 à 1984 durant laquelle l'exil est réprouvé, et une seconde étape de 1984 à 1989, qui débute avec la prise en compte des retours par le régime, durant laquelle les prises de position précédentes sont modérées, sauf en 1986 lors de la tentative d'assassinat du général Pinochet par le FPMR. Quelques titres d'éditoriaux parus dans la presse chilienne illustrent cette dénonciation de l'exil : « Réfugiés et abus² », « Réfugiés gênants³ », « Réfugiés et délinquance⁴ », « L'exil : vieille tactique marxiste⁵ », « Les réfugiés indésirables⁶ », « L'abus de l'exil⁷ », « Les mauvais Chiliens⁸ », « Le cas des faux réfugiés⁹ », « Réfugiés et terrorisme¹⁰ », voire, « Exil et terrorisme¹¹ ».

Rappelons que la condamnation à une peine d'exil ou à toute forme de bannissement d'un individu constitue une violation de l'article 9 de la déclaration universelle des droits de l'homme et de la Constitution chilienne de 1925 – cette dernière remarque concerne seulement les départs compris entre 1973 et 1980. Le président de la République n'ayant pas la faculté d'expulser un Chilien ni de lui interdire l'accès au territoire national, les décrets de la Junte, eux-mêmes peu légitimes,

¹ Judith Lazar, *Sociologie de la communication de masse*, Paris, Ed. Armand Colin, 1991, p.34-35 .

² *El Mercurio*, 29 juin 1974.

³ *El Mercurio*, 26 juillet 1974.

⁴ *El Mercurio*, 12 novembre 1975.

⁵ *La Patria*, 4 juillet 1975 .

⁶ *El Mercurio*, 11 avril 1975.

⁷ *La Tercera*, 11 février 1976.

⁸ *La Segunda*, 24 février 1976.

⁹ *El Mercurio*, 12 septembre 1979.

¹⁰ *El Mercurio*, 9 mars 1984.

¹¹ *El Mercurio*, 17 septembre 1986.

modifient la Constitution pour contourner cet écueil et octroient des prérogatives arbitraires à l'Etat militaire. En cela, la Junte se dote d'un arsenal juridique pour expulser tout individu du Chili ; outre les mesures classiques d'octroi de sauf-conduits et de visas de « courtoisie » visant à éconduire une ou plusieurs personnes via des réseaux institués, différents décrets lois sont publiés.

Le décret loi n°81, du 11 octobre 1973, autorise l'expulsion et l'interdiction de rentrer de toute personne mettant en danger la sécurité de l'Etat ; le décret n°604, du 10 août 1974, interdit le retour de tous ceux qui diffament le gouvernement ; le décret-suprême n°504, de mai 1975, émanant du ministère de la Justice, commue les condamnations infligées par les tribunaux militaires en bannissement¹². La Constitution de 1980, légitimant la prise de pouvoir en 1973, ne remet pas en question les textes précédents tout en renforçant les pouvoirs coercitifs de l'Etat¹³. A l'approche du plébiscite prévu le 5 octobre 1988, la pression interne et externe incite le président Pinochet à mettre un terme à l'exil en septembre 1988.

Une violation des droits de l'homme dénigrée

La violence est une constante de la dictature militaire chilienne, contingente à la doctrine de sécurité nationale. Ainsi en attestent les contours chronologiques et les orientations suivantes : entre 1973 et 1977, le régime militaire opère un « traitement de choc » appliqué par la DINA¹⁴, s'ensuit une période de quête de légitimité et de personnalisation du régime marquée, entre autre, par l'adoption du décret d'amnistie en 1978, étape pendant laquelle la répression est insidieuse. Les protestas de 1983 représentent un point d'inflexion dans la violence d'Etat avec une résurgence de la torture systématique et de l'assassinat politique. Ce climat de terreur perdure jusqu'aux dernières années de la dictature¹⁵.

Afin d'éclairer les violations des droits de l'homme et d'établir la vérité, dès 1990, les gouvernements de transition mettent en place une justice dite transitionnelle. Le 29 avril 1990, est créée la Commission de vérité et de réconciliation ; le premier bilan officiel fait état de 2116 cas de personnes tuées suite à une action des agents de l'Etat et de 165 morts dues à des actions armées de

¹² Il concerne uniquement les condamnés purgeant leur peine et non ceux qui sont encore en procédure. Les prisonniers voulant une remise de peine ne rentrent pas dans le champ d'application de ce DS, qui résulte d'accords passés entre le gouvernement chilien et les organisations internationales comme le HCR ou le Comité Intergouvernemental pour les Migrations Européennes (CIME).

¹³ Jorge Tapia, Marcos Alvarez, Alejandro Hales, Jaime Castillo, Sergio Teitelboim, Clodomiro Almeyda, *Chili : la force contre le droit, critique de la légalité du système chilien*, Paris, L'Harmattan, 1989, 158 p.

¹⁴ La Dirección de Inteligencia Nacional.

¹⁵ Ce découpage nous a été inspiré par la Comisión Etica Contra la Tortura, *Informe de la Comisión Etica contra la tortura*, al Presidente de la republica, Sr. Ricardo, Lagos, Santiago de Chile, 10 Diciembre del 2001, 70 p.

mouvements d'opposition au régime militaire. En 1992 est formé le Comité national de réparation et de réconciliation qui reconnaît officiellement 123 nouvelles « disparitions » et 776 exécutions extrajudiciaires ou décès survenus sous la torture, ces chiffres venant s'ajouter au bilan de la commission Rettig pour arriver à un total de 3197 décès. Il faut attendre l'année 2003, pour que le président Lagos mette en place la Commission nationale sur la prison politique et la torture¹⁶ qui consigne dans le rapport Valech, rendu en 2004, près de trente mille cas de victimes de la torture et de l'emprisonnement politique.

Inconsciemment cette justice transitionnelle, si elle aborde la question de l'exil, fait peu de cas de sa reconnaissance en tant que violation des droits de l'homme. Il se met en place une forme de hiérarchisation des victimes. Tout d'abord, celles qui sont identifiées comme telles dont sont exclus les disparus et, dans une certaine mesure, les exilés. Nous en voulons pour preuve le fait qu'en 2013 personne ne soit capable de recenser avec précision le nombre de Chiliens ayant quitté leur pays alors que la justiciarisation des expulsions et la rétention de documents administratifs auraient pu inciter à l'établissement de statistiques. L'on sait que cela n'avait aucun intérêt pour les autorités militaires.

Nonobstant ce constat, les séquelles de la portée du terrorisme d'état sur les victimes sont réelles, inhérentes à une mécanique de déshumanisation des ennemis de la nation via un recours méthodique à la cruauté et au conditionnement dans un contexte d'impunité totale pour les tortionnaires¹⁷. L'exil et le retour s'inscrivent dans cette réalité et, de fait, le départ est un choix imposé qui interdit toute possibilité de résistance sur place ; la lutte doit se déplacer vers l'extérieur. Il n'en est alors que plus aisé pour le régime de présenter l'exil comme un fait secondaire résultant d'un acte volontaire ou d'une concession gouvernementale. Dès le départ, il est sous-entendu que vivre à l'extérieur est un avantage balayant les méandres de l'exil sous l'indigne expression d' « exil doré ». Les bannis deviennent des traîtres à la patrie qui n'assument pas leurs responsabilités dans ce contexte de crise.

Le retour, une réalité dès 1978 dans un désintérêt général

Par conséquent, si l'on se fie à la thématique récurrente du gouvernement autoritaire, les exilés, ces

¹⁶ Il s'agit ici d'une nouvelle marque de la transition chilienne, le président Lagos sait sa marge de manœuvre limitée et voit que les relations avec l'armée progressent sur le terrain de la vérité, alors il met en avant la « maturité de la nation » pour que reconnaissance soit faite des crimes d'Etat et de la « revendication de la dignité des victimes », « Propuesta de derechos humanos del gobierno del presidente Lagos », discours de la République du 12/08/2003, cité par Daniela Cuadros Garland, « La démocratie chilienne (1990-2005) face à la cause des droits de l'homme et au désengagement politique des militaires », *Problèmes d'Amérique latine*, Ed. Choiseul, Paris, n°56, 2005, p.40-42.

¹⁷ CODEPU, *Persona Estado, Poder*, Santiago, LOM, 1996, p.121-143.

“traîtres” obnubilés par la déstabilisation du Chili, n'auraient dû, voire pu, rentrer sans la bienveillance des autorités et, en outre, ils n'auraient eu aucun intérêt à revenir eu égard aux avantages acquis dans les pays d'accueil. Or une minorité d'exilés rentre en 1978 ; paradoxalement le décret-loi d'amnistie leur offre cette opportunité bien que les risques encourus soient grands. Les motivations de ces personnes battent en brèche les arguments caricaturaux qui ont été utilisés lors leur départ. Le phénomène du retour s'étale de façon peu significative et peu quantifiable, exception faite des publications de listes de personnes autorisées à rentrer, jusqu'à l'ouverture de l'Office national pour le retour en 1990. Cet organisme est le seul outil public à avoir établi des données statistiques précises car il devait rendre des comptes.

On distingue ici plusieurs types de retour. Les « retours idéologiques », propres aux réfugiés politiques, où l'aspect idéologique est souvent prédominant, même s'il relève de facteurs émotionnels. Pour ces *retornados*, cela représente la fin de l'exil, et il ne peut en être autrement. Ces individus connaissent des trajectoires en exil assez semblables : une bonne adaptation professionnelle et une activité militante qui s'est poursuivie en France. Ils ont généralement quitté le Chili entre 1973 et 1976 pour des raisons impérieuses, car ils étaient interdits de séjour. En outre, la décision de retour a été prise avec l'assentiment de la cellule familiale. Les « retours stratégiques¹⁸ » qui résultent d'une planification rationnelle ne remettant pas en cause les acquis de l'exil et permettant d'entrevoir un avenir décent au Chili en conformité avec le statut social en France. En ce qui concerne les « retours nostalgiques¹⁹ », bien que la nostalgie ait été entretenue par la majorité des exilés, il s'agit ici de retours conditionnés à part entière par des éléments affectifs et personnels, cimentés par un insupportable mal du pays.

Les retours sous le régime militaire ont comme origine, dans la plupart des cas, la parution du nom des exilés sur les listes des personnes autorisées à rentrer²⁰. Bien que le niveau d'intégration en France soit correct, divers facteurs interviennent pour concrétiser le retour. Anne Marie Gaillard²¹ observe : « Un caractère dominant de ces familles est, conjointement à leur stabilité professionnelle, leur apparent très bon niveau d'intégration : bonne connaissance et respect des codes en vigueur. Ces familles avaient depuis longtemps « trouvé leurs marques » et fonctionnaient harmonieusement dans leur environnement français. Toutefois, cette apparente intégration ne reflétait pas forcément un niveau élevé d'adhésion à la culture du pays d'accueil²² ». De fait, pour décrire ce processus,

¹⁸ A.M. Gaillard, *Exils et retour : itinéraires chiliens*, Paris, CIEMI-L'Harmattan, 1996, p.175 à 184.

¹⁹ Idem, p.185 à 193.

²⁰ Le 25 octobre 1982, le président Pinochet annonce que le gouvernement va revoir la situation des exilés. Pour la première fois, la Junte se décide à reconnaître la réalité de l'exil et des problèmes liés à cette situation. Entre 1982 et septembre 1988, le Ministre de l'Intérieur fournira 37 listes contenant les - 9313- noms des personnes autorisées à rentrer.

²¹ A.M. Gaillard, op.cit.

²² Idem, p.168.

elle parle d' « acculturation cognitive ». Le phénomène d'acculturation aurait été nuancé par une forte conviction idéologique, corrigée par l'exil. En effet, lorsque ces *retornados* ont fait le bilan de leur exil en France, malgré quelques critiques ciblées envers la société française, il semble, qu'avec le recul, ils n'aient pas regretté les opportunités offertes par la France. Matériellement, ils ont les moyens de rester en France, cependant il faut rentrer, mais de façon réfléchie. Pour préparer le retour, les méthodes utilisées présentent des similitudes : s'informer de la conjoncture chilienne, réaliser un voyage préparatoire, se prémunir contre les ennuis éventuels et obtenir l'adhésion de l'ensemble de la famille. Si le retour représente toujours la finalité de l'exil, le projet est souvent relégué au second plan, afin d'élaborer une préparation permettant l'intégration.

Des réalités complexes

Les tabous de l'exil : l'exemple des exilés en France

Les processus d'intégration sont ignorés au Chili. Pour les exilés, le premier contact avec la France se produit par l'intermédiaire des institutions qu'ils assimilent à l'appareil répressif chilien. Ce rejet découle du fait qu'elles leur imposent l'acquisition d'un nouveau statut et d'une nouvelle identité. Les premiers temps sont les plus sensibles et les exilés en conservent des souvenirs plutôt négatifs. En conséquence, le syndrome de l'exil entraîne souvent un refus de tout ce qui se rapproche de la France, et en premier lieu, un refus de la langue qu'il faut apprendre. Car, tous sont persuadés du caractère transitoire de l'exil, la désillusion en est d'autant plus traumatisante. A ces facteurs, se rajoutent des pathologies inhérentes aux situations de violence vécues par une partie des exilés victimes de la répression²³. Les séquelles de la torture se présentent également sous la forme de symptômes post-traumatiques qui dégènèrent en angoisses, insécurité et dépression. Cette dernière se traduit par un sentiment d'isolement, d'apathie, de fatigue, des difficultés de concentration, des pertes de la mémoire, et des difficultés d'expression. Le trauma du départ les pousse à survivre, avec leurs sentiments et leurs intérêts reliés au pays d'origine.

Ils élaborent des mécanismes de défense pour surmonter leurs difficultés : « avec les valises sous le lit » : un comportement de rejet de leur situation, un refus du pays d'accueil, un repli au sein de la communauté exilée, une idéalisation du « là-bas » et la mise en valeur de certains aspects de la vie chilienne, comme la nourriture avec les *empanadas*. « Le changement de statut social en France, la déqualification, l'ignorance de la langue et des habitudes françaises, provoquent chez l'adulte une

²³ J. Barudy, D. Paez, Colectivo latino americano de trabajo psico-social (COLAT), *Salud mental y exilio político : la búsqueda de una terapia liberadora*, Seminario, Bruxelles, Belgique, 19 p.

dépendance accrue. En lui refusant la possibilité d'exercer sa profession, le pays d'accueil place l'exilé dans une situation d'échec, qui renforce son sentiment d'incompétence et d'insécurité quant à son avenir²⁴ » (Eugénia Neves, :23) . A mesure que le temps passe, les exilés commencent à s'intégrer et ils entament un processus de transculturation. Ils peuvent «ouvrir leurs valises ». Globalement, ils atteignent une certaine stabilité mais ils maintiennent toujours une attitude critique vis à vis du système français. La seconde génération commence aussi à peser sur la perception de l'exil. Ce contexte a des incidences sur la vie de famille.

Bien que l'ensemble de ces paramètres soient sous-estimés par les Chiliens, il est incontestable que cette migration forcée a eu des répercussions au Chili, car rares sont les familles à ne pas avoir été touchées par cette violation des droits de l'homme. Certes, les exilés se sont intégrés dans la société française et souvent ils ont pu valoriser les apports de cette période, mais que dire de la rupture vécue et de la détresse longtemps présente et constitutive d'un destin traumatique ? L'intensité et les formes de violence dont ils ont été victimes ne seront jamais oubliées²⁵ ; les stigmates sont enracinés dans les mémoires individuelles et la mémoire collective de cet exil²⁶ et ils se prolongent au-delà du retour lorsque le cercle s'est refermé.

Les tabous du retour

Le retour montre que les illusions et les appréhensions sont grandes. Il fallait accepter puis intégrer les codes inhérents à un contexte autoritaire ou post-dictatorial. Lorsque le retour s'effectue avant 1989, les conditions d'adaptation sont délicates. Entendre parler d'une dictature, s'informer à son sujet, ne suffit pas pour se faire une idée objective de la situation réelle. Il faut considérer que la pression autoritaire s'exerce sur les structures gouvernementales et aussi à l'encontre de la population chilienne cataloguée comme pusillanime. Les mentalités ont changé, cela, les *retornados* le savaient ; mais ils n'avaient jamais envisagé l'ampleur des stigmates de la répression. Le régime militaire a orchestré une « révolution culturelle chilienne » et il s'agit là, de la principale barrière à l'intégration ; ceux-ci ont énormément de mal à accepter le fait de se retrouver comme des étrangers dans leur propre pays. Le Chili s'est mué en un pays étranger et hostile, leurs référents vitaux sont, inconsciemment, devenus français. Cette perception du retour est générale au sein de la seconde génération. Une forte implication politique des parents pouvait atténuer la pénibilité du retour. Après une période de réadaptation, les *retornados* ont la chance de retrouver une profession identique à celle qu'ils exerçaient en France. L'accueil reçu sur le marché du travail leur fait prendre

²⁴ Eugenia Neves, *En Paris de fantasma*, Santiago, Ed. Cantalao, 1987, p.23.

²⁵ Paul Ricoeur, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Ed. du Seuil, Paris, 2000, p.536-589.

²⁶ Maurice Halbwachs, *La mémoire collective*, Albin Michel, Paris, 1997, 295 p.

conscience de l'écart qui peut exister entre les idées qu'ils s'étaient faites de leur insertion et les possibilités existantes. Sous la dictature, les clivages politiques sont profondément marqués et les *retornados* systématiquement fichés comme des traîtres. Ils sont victimes du peu d'intérêt que porte la société chilienne à leur formation en exil. En partant, ils ont échappé au processus d'uniformisation, requis par le schéma néolibéral et la répression, ce qui a occasionné une dénégarion des *retornados* ; ces personnes viennent prendre le travail des Chiliens et leur statut les écarte du conformisme ambiant. Le facteur temps est capital, car l'intégration dépend de la rapidité avec laquelle les parents peuvent retrouver un emploi, sans lequel la marginalisation est automatique.

Malheureusement, pour eux et malgré les précautions prises, ils n'avaient pas pris la mesure des séquelles de la dictature : la démocratie chilienne restait muselée par le legs pinochétiste, et l'effervescence sociale des dernières années du régime militaire avait laissé la place à une forte apathie. La classe politique chilienne ainsi que la population avaient choisi ou subi un compromis étrange. Beaucoup d'exilés pensaient que la fin de la dictature allait ouvrir une nouvelle étape pour le pays.

Le climat politique s'est apaisé, et les témoins peuvent s'exprimer sans risque. Cependant, si l'on retrouve ici le syndrome des régimes dictatoriaux, qui oserait dénoncer ce que les silences d'hier ont cautionné ? Le fait de ne pas s'être impliqués dans la résistance, par peur ou par raison, fait des Chiliens des « coupables par omission ». Il a été plus facile pour la société chilienne de taire les crimes, ou de feindre de les ignorer, que de les reconnaître. Le silence, sous la forme d'une « fatigue sociale », est l'une des composantes les plus troublantes de la période de transition. Les *retornados* l'ont constaté à leurs dépens. Ils sont unanimes vis-à-vis de cette « fatigue sociale » qu'ils ont, généralement, refusé d'accepter. Il semble aussi que ce constat soit intimement lié à la condition d'ancien exilé. Or, si dans l'ensemble ils critiquent cette atonie sociale, notons qu'il ne leur a pas été simple de dénoncer le comportement de la population chilienne face à son passé ; oser revendiquer une justice, digne de ce nom, constituait un acte d'incivilité. Pour la majorité des Chiliens, les *retornados* forment un groupe à part, marginalisé par l'exil qui leur a évité de subir le quotidien d'une dictature. Cette absence est la pierre angulaire de cette incompréhension. De ce fait, outre leur assentiment à l'encontre de la société chilienne, les *retornados* rejettent globalement le néolibéralisme sauvage imposé par le régime militaire, les clivages sociaux inhérents à la disparition de l'Etat, en tant qu'agent économique étant injustifiables. L'exil en France les a éduqués à l'économie de marché, au poids de la notion de travail et à la société de consommation ; par contre, cet apprentissage de la modernité s'est fait sous l'égide d'un gouvernement

démocratique sensibilisé par la question sociale. Au demeurant une minorité de *retornados*, bien que critique, se montre moins prompte à condamner l'héritage économique de la dictature pour se focaliser, non sans raison, sur l'épineuse question des droits de l'homme. Généralement, ils ont mal vécu leur retour. Mais si l'on regarde le niveau de leur insertion professionnelle, les quartiers où ils habitent, force est de constater que leur intégration matérielle et économique a été réussie. Cette réalité pose également problème pour le Chilien lambda, principalement quand le retour s'est fait sous la transition et selon le degré d'implication sociale des *retornados*. Une nouvelle fois, ils se sentent floués par ces individus qui revendiquent un statut de victimes alors que leur niveau de vie demeure au dessus de celui de la majorité de la population. De façon pragmatique, le sujet éthique ne peut s'exonérer d'une introspection sociologique dans un environnement désorienté par les valeurs néolibérales.

Des apports de l'exil et des *retornados* controversés

Se positionner dans une société néolibérale, entre mémoire collective et collusion

Beaucoup d'exilés pensaient que la fin de la dictature allait ouvrir une nouvelle étape pour le pays. Enthousiasmés par les images de liesse largement diffusées dans la presse, ils ne vont pourtant pas tarder à déchanter. S'il est vrai que la reconduction des gouvernements de transition a ouvert de nouvelles perspectives au sein de la population, socialement et au niveau des droits de l'homme, ils se rendent compte que paroles et actes divergent pas. La temporalité du politique n'est pas calquée sur la leur. La question de la reconnaissance de l'exil est encore loin d'être résolue et sa gestion à travers l'ONR²⁷, entre 1989 et 1994, illustre, pour eux, la parodie de justice établie durant cette période. Les responsables des mesures de bannissement des opposants n'ont pas été condamnés ; l'Etat a seulement décidé d'assumer les actes commis par les anciens fonctionnaires, n'ayant pas la volonté politique et les outils juridiques pour agir autrement. La transition démocratique a contribué dans sa quête d'une vérité sans justice et d'une réconciliation jusqu'au-boutiste à accroître le scepticisme, l'anomie, la frustration et le désespoir.

Chez les anciens exilés se rassemblent alors les composantes d'une mémoire collective. Le passé douloureux a laissé des traces que de nombreux Chiliens ont occultées que ce soit dans « l'expression des figures, dans l'aspect des lieux et même dans les façons de penser et de sentir. [Dès lors] leur histoire constitue un cadre vivant et naturel sur lesquels se fonde leur mémoire » (Maurice Halbwachs, 1997 : 115) pour conserver et retrouver l'image du Chili sous l'Unité

²⁷ Office National pour le Retour.

populaire qui n'a jamais disparu²⁸. En exil, ils n'ont pas oublié et leur mémoire s'est enrichie des apports de la société d'accueil pour former un ensemble mnémonique construit autour des stigmates des souvenirs en commun. Comme l'écrit Maurice Halbwachs : « Chaque homme est plongé en même temps ou successivement dans plusieurs groupes. Chaque groupe, d'ailleurs, se morcelle et se resserre, dans le temps et dans l'espace. C'est à l'intérieur de ces sociétés que se développent autant de mémoires collectives et originales qui entretiennent pour quelque temps le souvenir d'évènements qui n'ont d'importance que pour elles, mais qui l'intéressent d'autant plus leurs membres qu'ils sont peu nombreux »(Maurice Halbwachs, 1997 : 129)²⁹.

La société n'est plus intéressée par cette histoire qui lui est devenue extérieure car : « la mémoire collective [des exilés] est un tableau des ressemblances, et il est naturel qu'elle se persuade que le groupe reste, est resté le même, parce qu'elle fixe son attention sur le groupe, et que ce qui a changé, ce sont les relations ou contacts du groupe avec les autres »³⁰. Elle reste divisée lorsqu'on aborde l'histoire nationale depuis 1970, on voit s'opposer deux mémoires collectives. La date du 11 septembre symbolise cette impossible réconciliation et cristallise les divisions. Pour certains, le 11 septembre met fin à quarante ans de vie démocratique ; en ce sens, il constitue une véritable tragédie. Pour d'autres, il s'agit d'un acte nécessaire à l'origine de la bonne santé économique du pays. Pourtant, les symboles constitutifs de ces mémoires sont presque identiques. L'image du bombardement du palais présidentiel de la *Moneda* hante encore les esprits, mais sa signification est différemment perçue selon le degré d'attachement au gouvernement de Salvador Allende ; ce dernier devient pour les uns un martyr et pour les autres un président marxiste, malheureusement décédé, responsable des événements. De même, le général Pinochet incarne l'image du sauveur ou celle du dictateur sanguinaire. Cette double perception des « lieux de mémoire³¹ » et des acteurs induit une vision duale de l'histoire immédiate. Ces analyses divergentes de la dictature entraînent des visions antinomiques de la transition et des interactions entre le présent et le passé.

En rentrant, ils se sont trouvés être en décalage avec ce nouveau Chili. Le pays qu'ils ont laissé puis reconstruit en exil est différent de celui retrouvé et leurs codes ne sont alors intelligibles que pour eux-mêmes. Dès lors, leur mémoire, en tant qu'« adoption d'une nouvelle vision historique qui ne dépend pas uniquement de la valeur de ses créateurs mais du climat d'une époque, des divers

²⁸ Maurice Halbwachs, *La mémoire collective*, Albin Michel, Paris, 1997, p.115.

²⁹ *Ibid.*, p.129.

³⁰ *Ibid.*, p.140.

³¹ Maurice Halbwachs, *La topographie légendaire des évangiles en Terre sainte. Etude de mémoire collective*, PUF, 1941, p.189, pour l'auteur, la notion de lieu de mémoire est « une vérité pour se fixer dans la mémoire d'un groupe doit se présenter sous la forme concrète d'un événement, d'une figure personnelle, d'un lieu (...). Dans la mémoire collective en général, il y a des figures particulières, des dates, des parties du temps qui prennent un relief extraordinaire. Elles concentrent en elles d'autres figures, des événements qui se sont produits à d'autres moments ».

groupes sociaux et culturels qui l'acceptent, et, aussi des événements présents qui donnent un sens différent du passé » (Philippe Joutard, 1977 : 266)³², elle se trouve dissonante pour ceux qui sont restés. Par conséquent, il n'est pas anodin que les *retornados* poursuivent une forme de militantisme au Chili dans le domaine des droits de l'homme afin d'essayer de sortir leur pays de la léthargie dans laquelle les années de plomb et le système néolibéral l'ont plongé. Les exilés et *retornados* poursuivent leur action militante politique et culturelle. Pour ceux rentrés sous la dictature, il s'agit de mener une action de solidarité avec la population en s'engageant directement dans l'opposition pour pouvoir vivre la résistance de l'intérieur et participer, ainsi, à la démocratisation du pays. D'autres choisissent de s'impliquer dans le secteur social et associatif. On les retrouve actifs au sein du Vicariat de la solidarité, de la FASIC³³, du CODEPU³⁴, de la PIDEE³⁵, de la commission chilienne des droits de l'homme et du Comité pro-retorno voire dans des agences internationales dont les statuts juridiques particuliers les protègent de l'autoritarisme ambiant. On retrouve cet engagement à résonance politique chez la seconde génération pour qui la confrontation avec ce pays, qu'ils ne connaissent qu'à travers le regard idéalisé des parents, éveille un engouement réel³⁶.

L'avènement de la transition atténué fortement le militantisme politique sans altérer l'engagement sociétal. Ils doivent, d'une certaine manière, contribuer à la reconstruction d'une histoire à partir de l'expérience de l'exil. L'implication des *retornados* dans la construction de la future démocratie chilienne interpelle quant à leurs velléités de changements. Ceci est d'autant plus problématique qu'ils ont toujours fait valoir leur différence, du fait de leurs trajectoires personnelles. Car si l'on observe les différents gouvernements en place depuis 1989, on constate que sous le président Aylwin 8 ministres sur 20 sont d'anciens exilés, 13 sur 22 sous la présidence Frei, 7 sur 22 sous celle de Ricardo Lagos et 10 sur 22 sous le mandat de Michelle Bachelet. Force est de constater qu'ils ont investi la sphère dirigeante. En outre, 2 anciens présidents de la République avaient connu des périodes d'exil et avaient été directement touchés par la répression. Néanmoins, on ne peut pas dire que ces gouvernements ont radicalement remis en question certains héritages de la dictature. Des réformes ont été entreprises dans les domaines des droits de l'homme dans le cadre d'une justice de transition polémique ; toutefois, le modèle économique ne souffre d'aucune remise en cause et le néolibéralisme reste de vigueur. Cela vient, indubitablement, alimenter les rancœurs d'une partie de la population vis à vis des exilés. Ils sont partis, ont connu le cas échéant des parcours universitaires

³² Joutard, Philippe, *La légende des Camisards. Une sensibilité au passé*, Paris, Gallimard, 1977, p.266.

³³ Fondation d'aide des églises chrétiennes.

³⁴ Comité de défense du droit des peuples.

³⁵ Protection de l'enfance meurtrie par les Etats d'urgence.

³⁶ Lire Fanny Jedlicki , « Les exilés chiliens et l'affaire Pinochet. Retour et transmission de la mémoire », *Cahiers de l'Urmis* [En ligne], N°7 | juin 2001, mis en ligne le 15 février 2004. URL : <http://urmis.revues.org/index15.html>

brillants, ont obtenu une reconnaissance internationale mais, arrivés aux affaires, ils n'engagent pas les chantiers sociaux que leur passé d'exilés, leur engagement sous l'Unité populaire puis dans la résistance au régime militaire auraient dû susciter. L'élection du candidat de droite Sebastian Piñera en 2009 doit être également observée sous cet angle ; les vingt années de concertation ont atténué les inégalités sans offrir des opportunités conséquentes à ceux qui en ont le plus besoin. D'ailleurs le mouvement étudiant de 2012 et 2013 met en exergue cette exaspération à l'égard des injustices intrinsèques au néolibéralisme. Et, *quid* de ces *retornados* qui ont placé leur confiance dans ces gouvernants ?

Au delà du retour des réseaux transnationaux se sont structurés entre le Chili et les anciens exilés. L'arrestation du général Pinochet à Londres en 1998 démontre la vigueur de ces relations transnationales. Entre novembre 1998 et mars 2000, des milliers d'exilés chiliens d'Europe se sont mobilisés devant la clinique puis sa résidence pour dénoncer les violations des droits de l'homme et le déni dont était entouré l'exil. Dès le lendemain de son arrestation, l'Association des ex-prisonniers politiques se constitue, AEXPPC, pour pouvoir alimenter le dossier Pinochet à la demande de la justice internationale³⁷. En outre, des centaines de croix et des photographies de disparus, éclairées par des cierges constamment allumés, sont plantées le long des chaussées ; le passé militant et le fantôme de l'Unité populaire ressurgissent à travers des slogans, des portraits de Salvador Allende et des chansons engagées comme *Venceremos*, le tout sous les fenêtres de l'ancien dictateur. Autant d'éléments qui confirment la portée de cette mémoire collective de l'exil et de sa résonance au Chili. En outre, aujourd'hui de nombreuses associations de Chiliens existent en France avec comme objectif de maintenir les liens entre ces deux pays³⁸. Si d'anciens exilés sont devenus des ressortissants français ou ont décidé pour des raisons personnelles de résider dans ce qui fut leur pays d'accueil, cela ne signifie pas pour autant, que les liens se sont distendus avec leur pays d'origine ou que la page est définitivement tournée avec leur passé.

De nouvelles thématiques culturelles et une rénovation historique

Si les apports des exilés soulèvent des interrogations dans la sphère politique, il en est autrement dans le domaine culturel. En ce sens, la production culturelle a fixé une narration de l'Unité populaire en retenant du passé ce qui est resté vivant au sein de leur groupe pour tenter de démystifier les cadres sociaux fixés par l'héritage de la dictature. Elle favorise l'acceptation de cette réalité et elle permet de faire acte de résilience face à l'apathie de la société chilienne.

³⁷ Alice Médigue, *Mémoires latino-américaines contre l'oppression*, Indigo, Paris, 2008, p.125.

³⁸ Pour plus de précisions, consulter : <http://www.abc-latina.com/chili/assos.htm>.

Des expositions d'œuvres de Roberto Matta, de José Balmes et de Gracia Barrios sont organisées³⁹. En 1999, J. Balmes reçoit le premier prix national des arts plastiques du Chili et, en 2002, le premier *Altazor* en 2002. Son œuvre est immortalisée par un documentaire de Pablo Trujillo Novoa en 2012, *Balmes El Doble Exilio De La Pintura*. La maison d'édition LOM fondée en 1990 par des *retornados* de France concrétise un projet culturel pluridisciplinaire visant à susciter l'envie de connaissance dans des matières fustigées par le régime militaire par la publication d'ouvrages et la traduction de textes jusqu'alors inaccessibles ; depuis plus de 1300 titres ont été édités. Les universités du Chili, de Santiago, de Concepción et des principales villes chiliennes réintègrent des enseignants, déchus de leurs fonctions à partir de 1973, dans les sciences humaines et sociales comme Eugenia Neves, Eugenia Horwitz ou Augusto Samaniego. Ces *retornados* participent au débat historiographique initié avec la publication du rapport Rettig. Ainsi, en 1999, associés à de jeunes historiens chiliens, ils opposent les paradigmes de la « nouvelle histoire » chilienne aux tenants de la version consensuelle de l'histoire qui fait de la polarisation politique la justification du coup d'Etat et de la violence⁴⁰. Ils souscrivent au *Manifiesto de historiadores*⁴¹ dans lequel ils contestent une thèse officielle jugée trop proche de la doctrine de sécurité nationale. Pour analyser les événements, ils proposent une périodisation plus longue, remontant au XIX^{ème} siècle, pour expliquer la genèse et l'évolution de la crise économique et social durant la deuxième moitié du XX^{ème} siècle. Ils élargissent leur analyse à la radicalisation politique qui affecte l'ensemble des partis politiques. Ici, l'influence de l'école des Annales et de la nouvelle histoire est palpable. En août 2011, ils publient un second manifeste intitulé *Révolution antinéolibérale, sociale et étudiante au Chili* mettant en perspective le mouvement étudiant avec la situation économique et sociale du pays, ils appellent à la tenue d'une assemblée constituante. Lentement ces champs de recherche sortent de l'ombre, car il faut attendre l'élection de Michelle Bachelet pour que le gouvernement se décide à aider les Arts, les humanités et les sciences sociales en leur allouant la somme de 30 milliards de pesos⁴².

A partir de 1991, le cinéma de l'exil commence à être vu et les réalisateurs de la diaspora voient leur immense travail reconnu. Une génération de chiliens, trop jeune pour avoir vécu le pronunciamiento de 1973, découvre la réalité de l'Unité populaire à travers des documentaires et des longs métrages conçus en exil. Ainsi, l'histoire immédiate du Chili est interrogée par le 7^{ème} art.

³⁹ Julia Guillamon, *Literaturas del exilio*, Santiago de Chile, p.20-21.

⁴⁰ Daniela Cuadros Garland, « La commission Rettig, innovations, silences et contestations d'une mise en récit "consensuelle" des violations des droits de l'homme au Chili », in Sandrine Lefranc, 2006, *Après le conflit, la réconciliation*, Michel Houdriard, Paris, p.217-218.

⁴¹ Sergio Grez, Gabriel Salazar, *Manifiesto de historiadores*, LOM, Santiago, 1999, 117 p.

⁴² Norambuena Carmen, « El exilio chileno, rio profundo de la cultura ibericoamericana », Cuadernos del CISH, n°23-24, 2008, p.170.

Cela n'est pas sans incidence sur quelques films chiliens qui « posent la question de savoir où situer la ligne de démarcation entre le pardon et l'oubli » (Norambuena Carmen, 2008 : 170)⁴³ dans un contexte culturel empreint de consumérisme.

Des réalisateurs de retour d'exil ou de l'étranger, où ils avaient peaufiné leur formation, participent à cette introspection et sont officiellement reconnus par la critique. Le film de Raoul Ruiz, « *Palomita Blanca* » de 1973, jamais terminé et dont les négatifs furent « perdus » pendant 15 ans, est présenté au public chilien en 1992 au festival de Viña del Mar⁴⁴. En 1993, *Johny 100 pesos* de Gustavo Graeff Marino, *retornado* d'Allemagne, rend compte du processus de transition distancié de la réalité socioéconomique en racontant une prise d'otage perpétrée par un jeune homme lors d'un hold-up dans un bureau de change. L'année suivante, *Amnesia*, de Gonzalo Justiniano, diplômé à Paris, critique le manque de transparence vis à vis de l'histoire en utilisant un camp de concentration dans le désert comme espace filmique. Cette même année, Miguel Litin rentre d'exil avec un film, *Los naufragos*, évoquant le retour d'un exilé dont le père est mort et le frère détenu disparu. Les thèmes se rapportant à la dictature font l'objet de documentaires tels *La memoria obstinada* de Patricio Guzman en 1996, exilé à Madrid et internationalement reconnu pour sa fresque anthropologique sur l'Unité populaire, *La Batalla de Chile*, qui explique aux jeunes générations ce que furent le coup d'Etat et ses contingences, et *Fernando ha vuelto* de Silvio Caiozzi, en 1997, abordant la question douloureuse des détenus disparus.

Les non-dits de l'histoire et le décalage du discours officiel entre la situation économique et les inégalités sociales restent récurrents au début du XXIème siècle. Orlando Lübbert, rentré de son exil en Allemagne et à Cuba, produit le très remarqué *Taxi por tres* qui dresse un tableau cynique des déviances sociales dans une société où l'argent est roi. Patricio Guzman, toujours lui, réalise, en 2001, *El caso Pinochet* et, en 2004, *Salvador Allende*. Marco-Henriquez Ominami, issu de la seconde génération de l'exil, et candidat à l'élection présidentielle de 2009 où il obtient 20.13% des voix au premier tour, porte un regard critique sur les années de transition en dirigeant pour Arte, en 2002, le documentaire *Los héroes están fatigados*. Carmen Castillo se replonge dans son histoire avec *Calle Santa Fe*, en 2007 la réalisatrice se dresse contre l'amnésie collective et le déni du passé en mettant en perspective l'histoire collective et son parcours.

Le cinéma chilien actuel voit émerger de nouvelles figures dont le travail est influencé par celui des

⁴³ *Ibid*, p.12.

⁴⁴ Henry Welsh, « Cinéma chilien : entre le pardon et l'oubli », *Ciné-bulles*, vol.16, n°4, 1998 p.10.

retornados et leur lecture du passé et du présent. Andres Wood réalise *Machuca*, un des films les plus vus au Chili, relatant le quotidien d'enfants de catégories sociales opposées que l'effervescence des années Allende réunit puis sépare. Pablo Larrain avec *Tony Manero* en 2008 met en scène un John Travolta version chilienne, isolé, pétri d'autosatisfaction, dont le rêve est de remporter un concours télévisuel ne recherchant la reconnaissance sociale que dans la futilité des paillettes du petit écran. En 2010, avec *Post mortem*, il jette un regard critique et dérangeant sur l'Unité populaire et le coup d'Etat ; les événements sont décortiqués à travers le parcours d'un fonctionnaire de la morgue, amoureux et déconnecté des faits politiques, à savoir la mort d'Allende et le pronuciamiento militaire. Cette vision décalée offre une autre approche de l'Unité populaire sans sombrer dans le sentimentalisme. Sa dernière réalisation, *No*, en 2012, connaît un succès retentissant ; l'auteur se penche sur la campagne du référendum de 1988 à travers les pérégrinations d'un expert en communication. Avec humour, il désacralise ce que furent les combats politiques de cette période sans tomber dans la caricature et en exposant les dérives néolibérales existantes. Avec les documentaires cinématographiques, *I love Pinochet* en 2001 puis *El mocito* en 2010, Marcela Said se penchent sur un autre aspect de l'histoire chilienne, celui des pinochétistes. Dans le premier film, elle s'intéresse aux partisans du général nostalgiques du système autoritaire, mythifiant à l'excès l'héritage dictatorial et viscéralement anticommunistes. La seconde production s'intéresse à un agent des services militaires dont la tâche était d'apporter le café aux tortionnaires et qui, de fait, est en quête de rédemption continuelle ; ce travail pose la question de la mémoire des tortionnaires et de leur propension à l'introspection. On retrouve la même thématique dans *Carne de perro* de Fernando Guzzoni : il y décrit les fantômes qui hantent un ancien militaire condamné au silence et à l'isolement social dans un pays dominé par l'apathie à l'encontre d'un passé envahissant mais enfermé dans les confins de la mémoire collective. Il existe aujourd'hui une volonté de s'intéresser à des pans obscurs du passé ; en ce sens, entre le 31 mai et le 28 juin 2013, le Centre de recherche et de documentation en histoire contemporaine de l'Université Finis Terrae a diffusé de multiples documentaires sur les années de plomb sous l'intitulé « 1973 : la memoria de los hijos »⁴⁵.

Les apports de l'exil sont également sensibles dans les domaines du théâtre et musical. La troupe de théâtre Aleph, mène une activité artistique entre la France et le Chili, inscrivant ses pièces dans le respect d'un certain universalisme qui côtoie l'Histoire et l'exil à l'instar du *11 septembre de Salvador Allende*, en 2003, *Pablo Neruda : ainsi la poésie n'aura pas chanté en vain*, en 2004 ou *Hasta la vida siempre*, en 2007. La fin de la dictature puis la transition sont des étapes charnières pour la musique populaire à caractère folklorique : la révolution culturelle menée par le régime

⁴⁵www.cinechile.cl/noticia-1066.

miliaire avait chassé du pays les artistes précurseurs de la *nueva cancion chilena* et tous ont mis à profit l'exil pour participer à la solidarité internationale, enrichir leurs répertoires musicaux et s'adapter aux normes occidentales. Mais, dès 1988, Illapu et Inti Illimani rentrent, suivis dans les années 90 et 2000 par les autres groupes phares des années 60 et 70 que sont Quilapayun, Los Jaivas ou Patricio Manns. Par contre, d'autres artistes demeurent dans les pays d'exil tout en conservant des relations fortes avec le Chili à l'instar d'Angel Parra. Assurément, des formations musicales, Sol y lluvia et Los Prisoneros, avaient dénoncé la dictature et la société de consommation dans les années 80 et ont acquis une réelle notoriété. Pour autant, les musiciens engagés, thuriféraires de l'Unité populaire, étaient peu écoutés et, surtout, bannis des ondes notamment pour les nouvelles générations. Leur retour marque une rupture et ils poursuivent leurs carrières au Chili malgré quelques péripéties. Ils donnent de multiples concerts, participent aux festivals nationaux, et internationaux, tout en enregistrant des albums appréciés par la population⁴⁶. Ils obtiennent une reconnaissance nationale et peuvent transmettre un nouvel idéal musical, se démarquant de la musique commerciale populaire qui avait été privilégiée par les radios et chaînes de télévision. Nonobstant cette concurrence, ils n'échappent pas à la loi du marché régissant les circuits de diffusion et de commercialisation. Toutefois, les apports sont évidents, ils réveillent une mémoire collective éteinte⁴⁷ et donnent une image lyrique de l'exil.

Conclusion

Il est indéniable que l'exil et le retour restent l'objet d'une étrange perception lorsqu'on se penche sur l'histoire immédiate du Chili. La justice transitionnelle mise en place à la suite de l'élection de Patricio Aylwin, avec la Commission Rettig (1990-1991) puis la Commission Valech (2003-2005) a reconnu la responsabilité des agents de l'Etat dans les diverses violations des droits de l'homme en établissant une forme de hiérarchie des victimes, dans laquelle l'exil, et son corollaire logique le retour, semblent détachés des autres formes de violences. Il est encore difficile pour la société civile de reconnaître ces deux éléments du panel répressif du régime militaire autrement qu'en tant que sévices de second ordre. L'indolente gestion du retour par les gouvernements de transition conforte ce déni, d'autant plus que l'exil a été parfaitement instrumentalisé les exilés. Les clichés d'exil doré ou des "bousiers de Pinochet" relèvent de l'imaginaire collectif. Au-delà de cet héritage, l'apport culturel de l'exil est réel et a servi de tremplin à une nouvelle génération d'artistes et d'intellectuels qui devrait marquer l'avenir de ce pays. Pour terminer, de ce mouvement migratoire procèdent des

⁴⁶Tous ces groupes disposent d'un site officiel au Chili.

⁴⁷Mauric Halbwachs, *Les cadres sociaux de la mémoire*, Albin Michel, Paris,

échanges et des interactions transnationales entre le Chili et la France.

Bibliographie :

Barudy J., Paez D., Colectivo latino americano de trabajo psico-social (COLAT), *Salud mental y exilio politico : la busqueda de une terapia liberadore*, Bruxelles.

Camacho Padilla F., *Una vida para Chile, la solidaridad y la comunidad chilena en Suecia, 1970-2010* (2011), Santiago, LOM.

CODEPU, *Persona, Estado, Poder*, (1996), Santiago, LOM.

Cuadros Garland D. (2006), « La commission Rettig, innovations, silences et contestations d'une mise en récit "consensuelle" des violations des droits de l'homme au Chili », *Après le conflit, la réconciliation*, p.217-218.

Cuadros Garland D. (2005), « La démocratie chilienne (1990-2005) face à la cause des droits de l'homme et au désengagement politique des militaires », *Problèmes d'Amérique latine*, n°56, 2005, p.40-42.

Del Pozo J., *Exiliados, emigrados y retornados, Chilenos en America y europa, 1973-2004* (2006), Santiago, RIL editores.

Dufoix S. (1999), « Les légitimations politiques de l'exil », *Genèses*, n°34, p. 53-79.

Dufoix S., *Les diasporas* (2003), Paris, PUF.

Figuerola J. S. (2008), « Exilio interior y subjetividad post-estatal: « El gaucho insurible » de

Bolano R., *Revista Chilena de Literatura*, n° 72, p. 149 - 161

Gaillard A.M. (1998), « La réponse institutionnelle chilienne aux défis posés par le retour des exilés », *Autrepart*, p.121- 135.

Gaillard A.M., *Exils et retour : itinéraires chiliens* (1997), Paris, CIEMI-L'Harmattan.

Grez S., Salazar G., *Manifiesto de historiadores* (1999), Santiago, LOM.

Guillamon J., *Literaturas del exilio*, Santiago de Chile.

Halbwachs M. *La mémoire collective* (1997), Paris, Albin Michel.

Halbwachs M., *La topographie légendaire des évangiles en Terre sainte. Etude de mémoire collective* (1941),

Halbwachs M., *Les cadres sociaux de la mémoire*, Albin Michel, Paris,
Informe de la Comision Etica contra la tortura (2001), Santiago de Chile.

Jedlicki F. (2007), « De l'exilé héroïque à l'illégitimité du retornado. Les retours des familles de réfugiés chiliens en France », *Anuario de Estudios Americanos*, n°64, p.87-110.

Jedlicki F., « Les exilés chiliens et l'affaire Pinochet. Retour et transmission de la mémoire », *Cahiers de l'Urmis* [En ligne], N°7 | juin 2001, mis en ligne le 15 février 2004.
URL : <http://urmis.revues.org/index15.html>

- Joutard P., *La légende des Camisards. Une sensibilité au passé* (1977), Paris, Gallimard.
- Lazar J., *Sociologie de la communication de masse* (1991), Paris, Ed. Armand Colin, Paris.
- Le Bel P.M. et Tavares D. (2008), « La représentation de l'Amérique du Sud dans l'oeuvre de Luis Sepulveda : des tensions intratextuelles à la réception populaire », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 52, n° 147, p. 489-506.
- Médigue A., *Mémoires latino-américaines contre l'oppression* (2008), Paris, Indigo.
- Ministerio de Relaciones Exteriores a través de la Dirección para la Comunidad de Chilenos en el Exterior (DICOEX) y el Instituto Nacional de Estadísticas INE), *CHILENOS EN EL EXTERIOR : Donde viven, cuántos son y qué hacen los chilenos en el exterior* (2005), Santiago.
- Montupil F. (dir.), *Exilio, derechos humanos y democracia. El exilio chileno en Europa* (1993), Santiago, con el patrocinio de la Coordinación europea de Comités Pro-Retorno, s.e.
- Neves E., *En Paris de fantasma* (1987), Santiago, Ed. Cantalao.
- Norambuena C. (2008), «El exilio chileno, río profundo de la cultura iberoamericana », *Cuadernos del CISH*, n°23
Paris, PUF.
- Prognon N., *Les exilés chiliens en France, entre exil et retour (1973-1994)* (2011), Saarbrücken, EUE.
- Ricoeur P., *La mémoire, l'histoire, l'oubli* (2000), Paris, Ed. du Seuil.
- Simalchik J., "The Material Culture of Chilean Exile: A Transnational Dialogue", *Refuge*, Vol.23, n°2.
- Tapia J., Alvarez M., Hales A., Castillo J., Teitelboim S., Almeyda C., *Chili : la force contre le droit, critique de la légalité du système chilien* (1989), Paris, L'Harmattan.
- Welsh H. (1998), « Cinéma chilien : entre le pardon et l'oubli », *Ciné-bulles*, vol.16, n°4, p.10.
- Wright T. (1995), « Legacy of dictatorship : works on the Chilean diaspora », *Latin American Research, Review*, Vol.30, p.199
- Wright Thomas, Oñate Rody, *La diáspora chilena : a 30 años del golpe militar* (2002), Urdimbre.
- El Mercurio*, 29 juin 1974.
- El Mercurio*, 26 juillet 1974.
- El Mercurio*, 12 novembre 1975.
- La Patria*, 4 juillet 1975 .
- El Mercurio*, 11 avril 1975.
- La Tercera*, 11 février 1976.

La Segunda, 24 février 1976.

El Mercurio, 12 septembre 1979.

El Mercurio, 9 mars 1984.

El Mercurio, 17 septembre 1986.

<http://www.archivo-chile.com>

<http://chile.exilio.free>.

<http://www.abc-latina.com/chili/assos.htm>.

<http://www.lecinemaderaoulruiz.com>.

[http://www.memoriachilena.cl/temas/index.asp?id_ut=revistaaraucariadechile\(1978-1989](http://www.memoriachilena.cl/temas/index.asp?id_ut=revistaaraucariadechile(1978-1989)